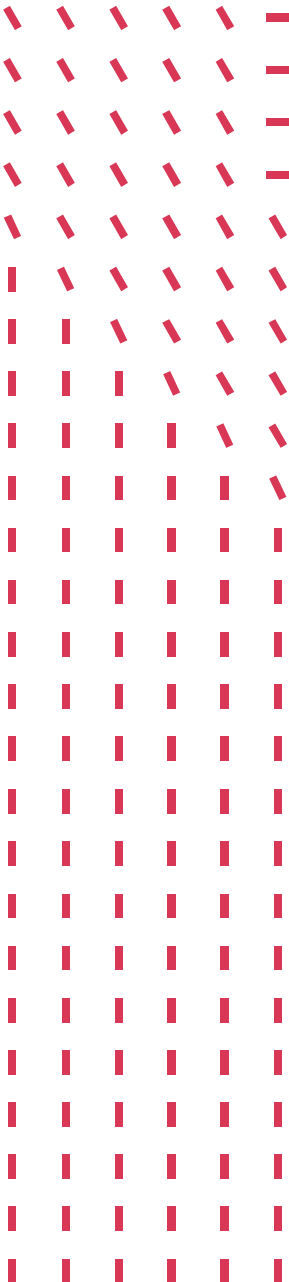


Seidenhofstrasse 12
CH-6003 Luzern

Rue de Bourg 27
CH-1003 Lausanne

www.interface-pol.ch



Évaluation des stratégies nationales « Prévention des maladies non transmissibles (MNT) » et « Addictions » (2017-2024)

Management Summary à l'intention de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), Service Évaluation et recherche

Manuela Oetterli (Interface)
Julia Rickenbacher (Interface)
Dr. Sarah Ziegler (Interface)
Dr. André Moser (CTU Bern)
Prof. Dr. Andreas Balthasar (Interface)

Lucerne, le 4 avril 2024

Contexte, objectifs et méthodologie

La stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles 2017-2024 (stratégie MNT) et la stratégie nationale Addictions 2017-2024 (stratégie Addictions) ont été élaborées à partir de l'objectif de « renforcement de la promotion de la santé et de la prévention des maladies » inscrit dans la stratégie Santé2020 du Conseil fédéral. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et la fondation Promotion Santé Suisse (PSCH) se partagent la responsabilité de la stratégie MNT. L'OFSP est en charge de la stratégie Addictions.

L'OFSP a chargé Interface Études politiques Recherche Conseil SA de réaliser une évaluation des deux stratégies. L'objectif consistait à livrer des connaissances servant à définir des orientations et des actions portant sur les stratégies MNT et Addictions, à déterminer l'efficacité et l'opportunité de ces stratégies ainsi qu'à formuler des recommandations. L'évaluation repose sur quatre bases méthodologiques : (1) une analyse de la documentation, (2) 37 entretiens qualitatifs, (3) une enquête en ligne ainsi que (4) deux ateliers. Une des priorités de l'évaluation consistait en outre à vérifier si des analyses statistiques pouvaient être utilisées pour déterminer les effets des stratégies.

Constatations

Avec les stratégies MNT et Addictions, le plus grand dénominateur commun de la politique suisse en matière de prévention et d'addictions a été utilisé et, dans ce cadre, ce qui était possible a largement été mis en œuvre.

Le système fédéral fondé sur une économie libérale sans loi nationale sur la santé a imposé des limites étroites aux responsables des deux stratégies. Les stratégies MNT et Addictions utilisent la marge de manœuvre restante dans le cadre des possibilités. Ils tiennent compte des recommandations de l'OMS, sont axés sur les maladies et les facteurs de risque les plus fréquents et associent les acteurs concernés en vue de mettre en place une politique globale en matière de santé et d'addictions. Ils remplissent également les exigences politiques de collaboration volontaire et d'exploitation des synergies. Du fait que les stratégies s'appuient principalement sur les tâches, les compétences et les responsabilités existantes, elles ne contiennent que peu de mesures innovantes susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs. De plus, les comités directeurs ne disposent d'aucun instrument de pilotage efficace leur permettant d'exiger des partenaires qu'ils contribuent à atteindre les objectifs.

Les stratégies MNT et Addictions atteignent le but de l'amélioration de la collaboration (volontaire) et de l'exploitation des synergies.

Le processus participatif et la surveillance des mesures ont nécessité beaucoup de temps. Ces deux aspects ont toutefois contribué à bâtir un socle pour une collaboration fondée sur la confiance. Par ailleurs, les stratégies ont servi à différents acteurs, comme par exemple les cantons, à légitimer la mise en œuvre de leurs activités de promotion de la santé et de prévention. Les mesures contenues dans les stratégies ont été en grande partie mises en œuvre. Il a également été possible de créer de nouvelles impulsions dans les domaines où une collaboration entre tous les acteurs s'avère nécessaire. Il convient notamment de citer les activités visant à renforcer la prévention dans le domaine des soins. En revanche, il est problématique d'observer une perte de visibilité pour des thèmes spécifiques comme le tabac, l'alcool, l'activité physique et l'alimentation en raison de l'approche orientée vers les facteurs de risque et intégrant toutes les formes d'addiction. Par ailleurs, l'ancrage de sujets transversaux essentiels tels que l'égalité des chances et la santé psychique n'a que partiellement abouti.

On peut supposer que les stratégies MNT et Addictions, avec l'orientation actuelle et le pilotage dont elles ont bénéficié, n'ont pas d'influence causale démontrable sur la santé des groupes cibles ou de la population.

Les stratégies visent essentiellement à promouvoir la coordination et la coopération entre les acteurs qui organisent des activités pertinentes dans les domaines des MNT et des addictions. Il s'agit en grande partie d'initiatives volontaires soutenues par diverses sources de financement public. Des mesures réglementaires efficaces, comme celle des « Meilleurs choix » recommandée par l'OMS, font largement défaut en Suisse. En outre, les activités propres aux stratégies se limitent pour la plupart au champ politique de la santé. Une perspective plus large, qui prendrait en compte les causes des maladies non transmissibles et des comportements addictifs et ciblerait aussi d'autres domaines politiques, est également inexistante. Pour combler ces lacunes, il faudrait une réelle volonté politique capable de mettre en place une politique de la santé cohérente accompagnée de mesures réglementaires efficaces et visant à améliorer la santé de la population.

Recommandations

Au regard des résultats de l'évaluation, et dans la perspective du suivi des thématiques MNT et addictions après la fin de la période des deux stratégies, l'évaluation formule cinq recommandations :

- Nous recommandons aux organisations responsables des stratégies MNT et Addictions de commencer à élaborer une solution de suivi le plus rapidement possible et de la mettre en œuvre au plus tard à partir de 2029. La date optimale doit être fixée par les organisations responsables. D'ici là, les stratégies actuelles doivent être poursuivies, en tant que phase transitoire, avec quelques adaptations.
- Nous recommandons à la Confédération, aux cantons et aux autres acteurs de la politique en matière de prévention et d'addictions d'adhérer, en termes de vision commune, aux objectifs prioritaires des stratégies MNT et Addictions. Ces objectifs doivent continuer à servir de cadre de référence pour la politique suisse en matière de prévention et d'addictions.
- Nous recommandons à la Confédération, aux cantons et aux autres acteurs de la politique en matière de prévention et d'addictions de prendre des mesures adaptées pour développer et garantir à long terme le dialogue instauré avec succès et la culture de la collaboration introduite dans la politique en matière de prévention et d'addictions.
- Nous recommandons à la Confédération, aux cantons et aux autres acteurs de la politique en matière de prévention et d'addictions de définir entre trois et cinq priorités contraignantes dans lesquelles des progrès déterminants sur le plan de la santé de la population doivent être réalisés au cours des huit à dix prochaines années.
- Nous recommandons à la Confédération et aux cantons de vérifier quelles conditions juridiques sont nécessaires pour renforcer en Suisse la politique en matière de prévention et d'addictions et, en fin de compte, la politique de la santé. En effet, les objectifs prioritaires dans ces domaines ne seront atteints que si les conditions-cadres juridiques sont adaptées.

I Mots clés

Évaluation, MNT, addictions, stratégies nationales, prévention, promotion de la santé